

M. Lewis: Oui, certainement.

L'hon. M. MacEachen: Le député sait-il qu'aux termes de la loi actuelle, il serait tenu de divulguer les noms de ces bailleurs de fonds s'il se porte candidat? Nous n'avons besoin d'aucune modification à la loi actuelle pour atteindre cet objectif.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre sait de quoi je parle. Son intervention me surprend. Je sais que cela ne fait pas partie du scénario et que cela ne sera pas rendu public.

L'hon. M. MacEachen: Pourquoi pas?

M. Lewis: Le Directeur des élections est-il tenu en vertu de la loi de publier les noms de mes bailleurs de fonds? Suis-je tenu en vertu de la loi de divulguer le nom de toute personne qui me donne de l'argent?

L'hon. M. MacEachen: Oui.

M. Lewis: Ce n'est pas ainsi que j'interprète le bill. Ma déclaration est envoyée au directeur du scrutin de ma circonscription.

M. Woolliams: Telle est la loi, mais on la contourne légalement.

M. Lewis: Vous voulez dire aux termes de la loi actuelle? Ma foi, si j'avais pensé que le ministre parlait de cela, je n'aurais même pas été aussi poli que je l'ai été. Il sait que les députés et les candidats versent les contributions reçues à quelque organisation de la circonscription, ou autre chose, et ainsi ces contributions sont inscrites comme provenant de l'organisation de la circonscription de York-Sud. Tout le monde sait que les choses se passent ainsi.

L'hon. M. MacEachen: Est-ce légal?

M. Lewis: C'est, je crois, ce que prévoit la loi actuelle. Des changements s'imposent donc afin d'obliger chaque candidat et chaque parti à rendre publics les noms des donateurs et les montants reçus. Je sais parfaitement que certains d'entre eux vont s'en trouver gênés. Ce pourrait être le cas des sociétés qui contribuent à la caisse des deux autres partis représentés à la Chambre.

Il faudra peut-être quelques années avant que les gens acceptent cette pratique comme étant nécessaire et souhaitable dans notre société démocratique, mais les candidats ainsi que les partis perdront peut-être de la sorte un certain nombre de contributions. En somme, ce n'est peut-être pas une mauvaise idée. Peut-être serait-ce une bonne chose pour la démocratie et la société que d'avoir une loi permettant le versement de contributions par les particuliers et les sociétés comme soutien réel d'un parti ou d'un candidat au lieu de la formule actuelle selon laquelle les contributions sont versées par des personnes, des sociétés ou des organismes comme une sorte d'assurance.

Je présume, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'est pas disposé à régler le cas de la divulgation de toutes les contributions. C'est un des principes du bill que nous ne pouvons accepter et auquel nous nous opposons vigoureusement. Je tiens à ce qu'on comprenne bien que je veux parler de toutes les contributions. Je veux parler des contributions de toutes les sociétés à la caisse électorale du parti libéral ou du parti conservateur ou de mon propre parti. Je n'ai jamais entendu dire qu'une société

versait de contribution à la caisse de mon parti, mais cela se peut.

J'entends aussi par là tous ceux qui viennent en aide au Nouveau parti démocratique, non seulement en espèces, mais aussi en nature. Je voudrais que la loi oblige nettement mon parti, et moi-même, à divulguer à tous les Canadiens toutes les données relatives aux sources de mes fonds et de ceux de mon parti, de façon précise, intégrale et complète. J'estime que tous les partis à la Chambre doivent être disposés à faire de même. C'est seulement ainsi que les Canadiens pourront soupeser les influences cachées qui agissent sur les candidats et les partis à la Chambre, et il faut se rappeler que ces influences subliminales sont souvent beaucoup plus importantes que les autres.

Le ministre soutient qu'il est difficile d'imposer des limites aux partis et il s'est donc borné à fixer des limites pour les media. Je dirai à ce sujet deux ou trois choses. Pendant qu'il parlait, je me rappelais que, me trouvant en avion, il y a plusieurs mois, avec un libéral éminent, qui siège à l'autre assemblée—soit dit en passant, jamais je ne saurai pourquoi nous avons l'habitude de dire l'autre assemblée au lieu de dire carrément le Sénat. Cet homme est sénateur. Il fut l'un des directeurs ou des présidents lors de la campagne du parti libéral en 1968. Il me fit remarquer au cours de notre conversation—je suis sûr qu'il ne m'en voudra pas de la rapporter—que les dépenses du parti libéral à des fins publicitaires en 1968 avaient été très minimales. En fait, si je me souviens bien, il m'a dit qu'on n'avait fait aucune dépense à des fins de publicité au nom de son parti.

Je lui demandé pourquoi et il m'a répondu que le premier ministre avait obtenu de si généreuses allocations de temps d'antenne à la télévision et à la radio que le parti libéral n'eut pas à engager de dépenses pour acheter du temps. Je ne sais si c'est exact ni dans quelle mesure les Canadiens ont apprécié à l'époque les nombreuses apparitions du premier ministre ou les apprécieront à l'avenir. Je rapporte simplement ces propos pour rappeler que c'est s'illusionner que de croire qu'en limitant les dépenses de publicité, on limitera réellement les dépenses du parti.

On peut tout organiser si on dispose des fonds nécessaires. Je n'ai jamais eu ce plaisir ni cette expérience en politique, mais on peut organiser toutes sortes de choses, des sauteries, des cirques, des petits déjeuners aux crêpes et tout le reste. Le monde des media, les agences de relations extérieures dont les libéraux et les conservateurs s'assurent les services, regorgent d'idées qu'elles enfantent d'habitude dans quelques heures seulement au lieu des neuf mois réglementaires. Elles ont toutes sortes de tours, de trucs qui permettent d'éviter de porter les factures au compte des dépenses publicitaires.

• (1710)

Il est possible de dépenser littéralement des millions de dollars comme ce fut le cas du parti conservateur aux récentes élections dans la province d'Ontario. Il est possible de dépenser des centaines, des milliers et sans doute des millions de dollars pour toutes sortes de trucs, d'idées et de services. Il est possible d'obtenir des média toute la publicité et l'information nécessaires sans avoir en réalité à acheter le temps. Il existe toutes sortes de moyens d'y parvenir, et donc lorsque le ministre nous dit que la limitation des dépenses à l'égard des média est un contrôle efficace des dépenses du parti, je lui réponds: «De la foutaise!» Ce n'est simplement pas exact. Tout ce qu'il fait est de rendre possible l'utilisation des fonds pour obtenir